SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2012

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue jeudi, le 17 mai à 18h00, au lieu habituel des assemblés de conseil. Les membres du conseil ont été dûment convoqués dans les délais requis par la Loi. Étaient présents Messieurs les membres du conseil suivants :

Monsieur Jean-Claude Charpentier Mon Monsieur Guy Corriveau Mon Monsieur André Desrochers

Monsieur Sylvain Gagnon Monsieur Denis Prescott

Monsieur Jacques Martial est absent.

Sous la présidence de Madame la mairesse, Francine Bergeron.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Hélène Plourde est également présente.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDE DU JOUR SE LIT COMME SUIT :

- 1. Période de méditation
- 2. Lecture de l'avis de convocation
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Avis de motion
- 5. Vente de la Birchwood
- 6. Achat d'une remorque
- 7. Lippé René amendement résolution numéro 145-05-2012
- 8. Ford ranger amendement résolution numéro 176-05-2012
- 9. Engagement coordonnatrice et moniteurs amendement résolution numéro 170-05-2012
- 10. Terrain football/soccer phase 1
 - Clôture Joliette Inc.
 - Ti-Bonhomme Excavation Inc.
- 11. Parc enfants
 - Ti-Bonhomme Excavation Inc.
 - Jambette Évolujeux
- 12. Période de questions
- 13. Clôture et levée de la séance
- 14. Période de méditation

179-05-2012 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau Appuyé par le conseiller André Desrochers Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller, Guy Corriveau donne avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente, amendement au règlement # 284-2011-1 relatif au stationnement pour établir la longueur maximale des véhicules qui peuvent stationner dans les limites de la municipalité.

180-05-2012 VENTE DE LA BIRCHWOOD

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier **Appuyé par** le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville vende l'immeuble situé au 160 rue Saint-Charles-Borromée et connu comme l'ancienne usine Birchwood à Monsieur Louis Beauparlant demeurant au 930 Saint-Augustin à Mandeville.

Que soit distrait de cette vente ce qui suit :

- deux terrains vendus, dont un à Ti-Bonhomme Excavation et l'autre à Monsieur Jean-Paul Gravel;
- la bâtisse (shed 31, futur garage municipal) et une partie de terrain telle que détaillée dans la proposition 5 du projet de lotissement par Gadoury, Neveu, Landry, arpenteurs;

Que la présente vente est pour une somme de 275 000.00 \$ et sans garantie légale.

Que l'acquéreur s'engage à déposer un montant de 13 750.00 \$ dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

Que la vente, à moins d'entente entre les parties, soit notariée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours de l'adoption de la présente résolution.

Qu'à l'expiration de ce délai, la présente résolution deviendra caduque sans autre avis ni délai et qu'un montant de CINQ MILLE dollars sera conservé par la Municipalité à titre de dommages-intérêt liquides et exigibles. Le versement de l'acompte par l'acheteur représente son acceptation de la présente condition.

Qu'outre ce qui précède l'acquéreur s'engage également à effectuer des travaux de rénovation au futur garage municipal (shed 31) pour un montant de 24 999.00 \$ taxes incluses, qui sera déduit du prix de la vente. Ces travaux devront être effectués dans un délai de six (6) mois de la signature du contrat notarié, à défaut, l'acheteur devra verser à la municipalité l'équivalent en argent.

Que tous les frais afférents à cette transaction sont aux frais de l'acquéreur.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer tout document à cet effet.

Que pour finaliser la présente session, la municipalité mandate Gadoury, Neveu, Landry, arpenteurs afin de donner suite au projet de lotissement tel que détaillé dans la proposition 5 datée du 23 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

181-05-2012 <u>ACHAT D'UNE REMORQUE</u>

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott Appuyé par le conseiller André Desrochers Et résolu

Que la municipalité achète une remorque pour le camion Chevrolet GM Duramax d'une somme de 8 000.00 \$.

Que cette dépense soit imputée à même le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité.

182-05-2012 <u>FORD RANGER – AMENDEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 176-05-2012</u>

Il est proposé par le conseiller Sylvain Gagnon Appuyé par le conseiller Guy Corriveau Et résolu

Que la municipalité amende la résolution numéro 176-05-2012 par ce qui suit :

- Que le prix de base soit de 500.00 \$;
- Que la vente est sans garantie légale;
- Que les soumissions devront être reçues au bureau de la municipalité avant 9h00 AM le lundi 28 mai 2012 sous enveloppe scellée avec mention « SOUMISSION POUR CAMION FORD RANGER »

Adoptée à l'unanimité.

183-05-2012 LIPPÉ RENÉ – AMENDEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 145-05-2012

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité amende la résolution numéro 145-05-2012 par ce qui suit :

• Que le dynamitage au chemin du Gouvernement soit d'une somme de 5 000.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

184-05-2012 <u>ENGAGEMENT COORDONATRICE ET MONITEURS - AMENDEMENT</u> RÉSOLUTION NUMÉRO 170-05-2012

Il est proposé par le conseiller André Desrochers Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité amende la résolution numéro 170-05-2012 par ce qui suit :

- Que le nombre d'heures de la coordonnatrice soit de 40 heures par semaine.
- Que le nombre de semaines de la coordonnatrice et des moniteurs soit de 11 semaines.

- Que la coordonnatrice et les moniteurs suivent la formation DAFA et le cours de secouriste.
- Que la formation DAFA soit payée par la subvention Québec en forme.

Adoptée à l'unanimité.

185-05-2012 TERRAIN FOOTABLL / SOCCER PHASE 1

Monsieur le conseiller, Guy Corriveau s'abstient de voter ou d'influencer le vote sur cette question puisqu'il est en conflit d'intérêts.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte les soumissions suivantes pour le terrain de football et de soccer phase 1 :

- Clôture Joliette Inc. pour une somme de 11 235.26 \$ plus les taxes.
- Ti-Bonhomme Excavation Inc. pour une somme de 20 950.00 \$ plus les taxes.

Que ces dépenses soient payées par la subvention du Pacte Rural 2007-2014 de la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

186-05-2012 <u>PARC ENFANTS</u>

Il est proposé par le conseiller André Desrochers Appuyé par le conseiller Guy Corriveau Et résolu

Que la municipalité la municipalité de Mandeville accepte les soumissions suivantes pour le parc enfants :

- Clôture Joliette Inc. pour une somme de 5 252.70 \$ plus les taxes.
- Jambette Évolujeux pour une somme de 11 299.28 \$ plus les taxes.

Que ces dépenses soient payées par la subvention du Pacte Rural 2007-2014 de la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

187-05-2012 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott Appuyé par le conseiller André Desrochers Et résolu

Que la présente séance soit et est levée à 18h26.

Adoptée à l'unanimité.

	les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les résolutions suivantes : # 181-05, 183-05, 185-05, 186-
Hélène Plourde, directrice ş	générale et secrétaire-trésorière.
*******	***********
Fin de la séance	
Mairesse	Directrice générale et
	Secrétaire-trésorière